

D.2019.02.06.3.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 06 Février 2019

3 - PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES
3.4 – COMPATIBILITE PLU/PDU : AVIS SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLU DE LA COMMUNE DE LACROIX-FALGARDE

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

1) Cadre législatif

La commune de Lacroix-Falgarde, membre de la communauté d'agglomération du Sicoval, a arrêté le projet d'élaboration de son plan local d'urbanisme par délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2018 et l'a transmis aux personnes publiques associées pour avis sous trois mois, courrier daté du 13 décembre 2018 et enregistré par Tisséo Collectivités le 17 décembre 2018.

Consulté en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités, en charge du suivi et de la mise en œuvre du PDU, Tisséo Collectivités donne son avis sur les projets de plans locaux d'urbanisme, en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDU et de la structuration du réseau de transports en commun urbain existante et à venir.

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine étant approuvé depuis le 7 février 2018, le PLU de la commune de Lacroix-Falgarde doit être compatible aux orientations générales et permettre la déclinaison opérationnelle de la stratégie mobilités et du plan d'actions associé.

2) Synthèse du projet d'élaboration du PLU de Lacroix Falgarde

L'élaboration du PLU de la commune de Lacroix-Falgarde est dictée par le souhait de « *conforter sa situation et son esprit de village. Son développement doit s'accompagner d'une nécessaire protection du cadre paysager, base essentielle du maintien du cadre de vie des habitants, de la biodiversité et de l'espace agricole, marquant fortement le territoire communal et support d'une activité économique dynamique.*

Ainsi le développement urbain de la commune sera maîtrisé, lui permettant de maintenir son rythme de développement démographique et de renforcer, à terme, sa centralité villageoise ».

Aussi, les orientations du PADD portent sur les points suivants :

- *Maintenir l'équilibre entre le développement urbain, le renouvellement urbain et la protection des espaces naturels et des espaces agricoles d'intérêt majeur.*
- *Renforcer les atouts et les éléments identitaires du patrimoine bâti et naturel.*
- *Maitriser l'accueil d'habitants dans un cadre de développement répondant aux objectifs de maitrise de la croissance de l'agglomération et du SCoT. Ce développement devra concilier respect des préoccupations environnementales et mixité urbaine et sociale.*
- *Maitriser les déplacements en recherchant une meilleure accessibilité pour tous garantissant une meilleure qualité de vie, ainsi que la préservation de l'environnement.*

Politique d'organisation urbaine :

La commune de Lacroix-Falgarde se positionne géographiquement sur le territoire de « développement mesuré » tel que le SCoT de la grande agglomération toulousaine le définit, tout en étant aux portes des territoires de la « ville intense ».

Les objectifs de la commune sont les suivants :

- Maitriser le développement urbain de la commune, en ouvrant progressivement les nouvelles urbanisations, l'accueil de populations supplémentaires devant se faire en cohérence avec la capacité des équipements et services publics.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190207-20190206-3-4D-
DE
Date de télétransmission : 07/02/2019
Date de réception préfecture : 07/02/2019

- Prioriser l'urbanisation de part et d'autre de la route départementale 24 et assurer la jointure entre les deux secteurs de la commune.
- Circonscrire les zones urbaines pour stopper toutes extensions urbaines en dehors des zones déjà urbanisées, les intensifier et limiter l'étalement des constructions isolées.

La commune, qui comptait 2043 habitants en 2014, connaîtra à l'horizon 2025 un développement :

- Par extension urbaine (7,5 ha) sur les secteurs de développement futur situés le long de la RD 24 avec un potentiel estimé à environ 80 logements, soit un apport démographique d'environ 180 habitants supplémentaires.
- Par intensification dont le potentiel est estimé à environ 50 logements d'ici 2020, soit un apport démographique d'environ 110 personnes.

La commune accueillera donc 300 habitants supplémentaires et atteindra environ 2350 habitants en 2025. Cet apport démographique annuel correspond à un rythme de production de 16 logements en moyenne par an, répondant aux préconisations du PLH qui prévoit 115 logements à l'horizon 2022.

Lacroix-Falgarde atteindra à l'échéance 2030 environ 2650 habitants. Le développement se fera par extension urbaine avec un potentiel estimé à 100 logements et par intensification avec un potentiel estimé à 25 logements supplémentaires. La commune accueillera alors environ 300 habitants supplémentaires entre 2025 et 2030.

Ces orientations sont compatibles au levier « Cohérence urbanisme mobilité » du Projet Mobilités au sens où les objectifs de prioriser l'urbanisation autour du centre-bourg et de circonscrire les zones urbaines participent à la densification du territoire, même à l'échelle de Lacroix-Falgarde, et sont synonymes de report modal.

Politiques de mobilités :

La configuration de la commune et son modèle pavillonnaire favorise l'usage de l'automobile. La question des déplacements est donc un enjeu du projet communal.

Les objectifs du PLU portent sur les points suivants :

- Poursuivre le développement de liaisons inter-quartiers afin de favoriser les déplacements doux entre les quartiers et le noyau villageois, afin d'offrir une alternative à l'automobile pour les déplacements courts.
- Aménager l'avenue de Falgarde, notamment pour sécuriser la desserte des équipements scolaires, mais aussi pour faciliter l'accès des habitations du secteur Falgarde vers le centre-bourg et ainsi diversifier les modes de déplacements à destination des commerces de proximité et des équipements sportifs.
- Raccorder la commune aux transports en commun. En ce sens, il est projeté la création d'une piste cyclable en direction de Toulouse et d'une autre en direction de Pins-Justaret pour permettre un accès direct à la gare et ainsi de favoriser l'usage des modes doux dans les déplacements domicile-travail.

3) Avis de Tisséo Collectivités

Tisséo Collectivités souligne que le projet d'élaboration du PLU de Lacroix-Falgarde s'inscrit dans les grandes orientations générales du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU de la grande agglomération toulousaine :

Levier du report modal – transports en commun et intermodalité :

- Volonté de favoriser les nouvelles urbanisations au plus près des arrêts de transport.

Levier du report modal – modes actifs et partage de l'espace public :

- Développement des réseaux piétons et cyclables entre les différents quartiers.

Levier de la cohérence urbanisme mobilité :

- Développement urbain au sein du centre-bourg et dans la continuité des tissus urbains existants.
- Extension urbaine limitée.

Levier de l'organisation des réseaux et des stationnements :

- Sécuriser les déplacements.
- Adaptation aux besoins de stationnements et prise en compte au règlement écrit du PLU des normes et conditions de stationnements des véhicules motorisés et des deux-roues.

Toutefois, si le rapport de présentation du PLU introduit le Projet Mobilités 2020.2025.2030 dans les documents supra-communaux et justifie la prise en compte des orientations, le PADD ne fait pas référence aux trois leviers « Report modal », « Cohérence urbanisme mobilité » et « Organisation des réseaux et des stationnements » du Projet Mobilités 2020.2025.2030 mais aux trois principes du PDU 2012 « Partage », « Maillage » et « Phasage ». Le Projet Mobilités valant révision du PDU, il se substitue par conséquent au PDU 2012 dont les orientations et le plan d'actions ne sont plus à prendre en référence dans un PLU.

Il est par conséquent nécessaire que le PADD cite les trois leviers du Projet Mobilités 2020.2025.2030 « Report modal », « Cohérence urbanisme mobilité » et « Organisation des réseaux et des stationnements ».

Un guide méthodologique de déclinaison du Projet Mobilités dans les PLU a été adressé à toutes les communes de la grande agglomération toulousaine afin d'aider à cette prise en compte.

*

* *

Le Comité Syndical :

-Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet d'élaboration du PLU de Lacroix-Falgarde.

ARTICLE 2 : DEMANDE que le PADD fasse référence aux trois leviers du Projet Mobilités 2020.2025.2030 « Report modal », « Cohérence urbanisme mobilité » et « Organisation des réseaux et des stationnements ».

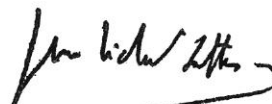
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Maire de Lacroix-Falgarde pour notification.
- à Monsieur le Président du Sicoval pour information.
- à Monsieur le Président du SMEAT pour information.
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES